

E FOOT 38

PROCÈS VERBAL
N° 548



SAISON 2021 - 2022



JOURNAL OFFICIEL
DU DISTRICT DE L'ISÈRE DE FOOTBALL



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE



TABLE DES MATIERES

Nos Partenaires



CETTE SEMAINE :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION APPEL.....	7
COMMISSION ARBITRES	9
COMMISSION DELEGATIONS.....	12
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION ..	14
COMMISSION FEMININES	16
COMMISSION F.M.I.....	18
COM. FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE .	20
COMMISSION FUTSAL	21
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	23
COMMISSION SPORTIVE	25
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	27
COMMISSION TECHNIQUE	28

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
 38360 SASSENAGE
 TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
 EMAIL : district@isere.fff.fr

ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 15 Mars 2022

Procès-Verbal N° 548

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,

tiennent à présenter leurs très sincères condoléances
à la famille ainsi qu'aux clubs de l'AS FONTAINE et CEA suite au décès de
Monsieur REBAYA Mohamed (arbitre officiel et joueur)

✓✓✓✓ ✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓ ✓✓✓✓

Lundi 14 mars 2022 : fin du pass vaccinal et du port du masque en intérieur

Lundi 14 mars 2022 : fin du pass vaccinal et du port du masque en intérieur

- Fin du port du masque en intérieur (sauf dans les transports collectifs).
- Fin du pass vaccinal (sauf dans les établissements de santé, les Ehpad et les établissements accueillant des personnes en situation de handicap).
- Fin du port du masque en classe dans les écoles, collèges et lycées.
- Fin du protocole en entreprise et de l'obligation du port du masque.

Voir : [Fin du pass vaccinal et du port du masque en intérieur à partir du 14 mars 2022](#)

RAPPEL PROCEDURES DIVERSES SUR FOOTCLUBS

LE GUIDE D'UTILISATION POUR LES CLUBS EST EN LIGNE RUBRIQUE : DOCUMENTS - Documents et infos – Procédures Footclubs : La Vie des Clubs.

Vous y retrouverez les thématiques suivantes :

L'AFFILIATION

Informations relatives à l'affiliation

Comment obtenir et remplir un formulaire de demande d'affiliation ?

LE CHANGEMENT DE NOM

Comment faire une demande de changement de nom

L'INACTIVITE / LA REPRISE D'ACTIVITE PARTIELLE OU TOTALE

Comment faire une demande d'inactivité partielle ou totale ?

Comment faire une demande de reprise d'activité partielle ou totale ?

LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE

Comment faire une demande de cessation définitive d'activité ?

LE CHANGEMENT DE TYPE

Comment faire une demande de changement de type ?

LA FUSION

Comment faire une demande de fusion-absorption ?

Comment faire une demande de fusion-création ?

.....

Appel à candidatures Assemblée Générale

Assemblée Générale d'Été du District

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 24 juin en soirée.

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au **31 mars 2022**

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez le auprès du secrétariat.

Appel à candidatures Finales des Coupes de L'Isère

Les commissions sportive et féminines lancent **un appel à candidature** pour les clubs souhaitant accueillir les Finales de Coupes :

- **Le 11 juin 2022 : Finales Jeunes et Féminines (jeunes)**
- **Le 12 juin 2022 : Finales Seniors et Féminines (seniors)**

Les candidatures sont à adresser au District pour le **15 Avril** date butoir.

Cahier des charges à la demande, auprès du District.

TRESORERIE

FORFAIT GENERAL U13

Amende 68 €

Du 14 mars 2022

TIGNIEU 2 U13D4

FORFAIT GENERAL U20

Amende 90 €

Du 15 Mars 2022

JARRIE CHAMP U20D2

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 5 mars 2022

TIGNIEU 2 U13D4

Du 12 et 13 mars 2022

CHARVIEU 3 D3

VALLEE DE L'HIEU 3 D5

VALLEE BLEUE U20D1

ST PAUL DE VARCES U20D2

BOURBRE 2 FEMA8D2

EYBENS FEMU18A8D1



VALLEE DU GUIERS 2	U17D2
ISLE D'ABEAU 2	U13D2
ISLE D'ABEAU	U13D2
VERSOUD 2	U13D4
CHAMPAGNIER	U13D4
ST PAUL DE VARCES 2	U13D4
SURE 2	U13D4
TIGNIEU 2	U13D4

NON RETOUR DU DEFI JONGLAGE

Amende 25€

- Poule Criterium

Journée 1

MOS 3R
ECHIROLLES

Journée 2

GRENOBLE FOOT 38

Journée 3

MOS 3R

Journée 5

BOURGOIN
MOS 3R

- U13 D1 Poule A

Journée 1

ST MARCELLIN

Journée 3

SEYSSINET

Journée 4

SEYSSINET

- U13 D1 Poule B

Journée 1

ST MAURICE L'EXIL
VALLEE DE L'HIEN

Journée 2

VEZERONCE

Journée 3

VALLEE DE L'HIEN

Journée 4

VEZERONCE

- U13 D2 Poule A

Journée 1

GRESIVAUDAN
GIERES
ECHIROLLES 3

Journée 2

RACHAIS 2
GRENOBLE FOOT 38 2

Journée 3

GIERES
RACHAIS 2

Journée 4

ECHIROLLES 3

- U13 D2 Poule B

Journée 1

MISTRAL
VILLENEUVE

Journée 2

ABBAYE

Journée 3

VILLENEUVE

Journée 4

VILLENEUVE
ST MARTIN D'HERES 2

- U13 D2 Poule C

Journée 1

GRENOBLE FOOT 38 3

Journée 2

MOIRANS

Journée 3

GRENOBLE FOOT 38 3

Journée 4

EYBENS 3

- U13 D2 Poule E

Journée 1

VALLEE DU GUIERS 2
TOUR ST CLAIR

Journée 2

VEZERONCE HUERT 2

DOMARIN

DOLOMIEU 2

Journée 3

TOUR ST CLAIR
DOMARIN

- U13 D2 Poule F

Journée 1

TOUR ST CLAIR
MOS 3R 2

Journée 2

ESTRABLIN
CHARVIEU

Journée 3

TOUR ST CLAIR 2
MOS 3R 2

ESTRABLIN

Journée 4

BOURGOIN 3

- Challenge U13 Festival Isère

3ème Tour

PONT DE CLAIX
NOTRE DAME DE MESSAGE
USVO 3
FC2A 3
MOIRANS 3

RIVES 2
BOURBRE
ST ANDRE LE GAZ 2
BOURBRE 2
CHARVIEU 2
CHEYSSIEU
ESTRABLIN 3
CVL 38 2
MOS 3R 3

NON SAISIE RESULTATS FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 12 mars 2022

MURETTE 2	U13D2
BOURG D'OISANS	U13D4
FONTAINE LES ILES	SA8ENTD2
VILLENEUVE	U13D2
CVL 38 2	U13D4
METROPOLITAINS	SA8ENTD1

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	ebelot@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr



COMMISSION APPEL

Mardi 15 Mars 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°548

Président : MONTMAYEUR Marc

Présents : MONTMAYEUR Marc, TRUWANT Thierry, BRAULT Annie, SCARPA Vincent. BLANC Aline.

Excusé(e)s : BONNARD Christophe, FERNANDES Carlos, EL RHAFFARI Reda, FRANZIN Didier, RACLET Chrystelle, REMLI Amar, MAZZOLENI Laurent

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

- **Match** : catégorie, niveau, poule et date du match
- **Motif** (s) de l'appel - date de parution et numéro PV

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1 .Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, avec en tête du club dans ce cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

CONVOCATIONS

Dossier 21-22-019D Match seniors, D3, poule A, du 27/02/2022

LA MURETTE US 2 / GRESIVAUDAN AS 1

Appel du club de **LA MURETTE** en date du vendredi 11 Mars 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline dans son dossier n°22/19/07 lors de sa réunion du mardi 8 Mars 2022, parue au PV n° 547 du jeudi 10 Mars 2022

Appel portant sur : « Sanctions d'un joueur »

L'audition aura lieu le mardi 29 Mars 2022 à 19h15

Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

CONVOCATIONS

Dossier 21-22-019 D Match seniors, D3, poule A, du 27/02/2022

LA MURETTE US 2 / GRESIVAUDAN AS 1

Appel du club de **GRESIVAUDAN** en date du lundi 14 Mars 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline dans son dossier n°22/19/07 lors de sa réunion du mardi 8 Mars 2022, parue au PV n° 547 du jeudi 10 Mars 2022

Appel portant sur : « Sanctions d'un joueur »

L'audition aura lieu le mardi 29 Mars 2022 à 19h15

Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

CONVOCATIONS

Dossier 21-22-019 D Match senior, D3, poule A, du 27/02/2022

LA MURETTE US 2 / GRESIVAUDAN AS 1

Appel du **Comité de Direction du District** en date du mercredi 16 mars 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline dans son dossier n°22/19/07 lors de sa réunion du mardi 8 Mars 2022, parue au PV n° 547 du jeudi 10 Mars 2022

Appel portant sur : « Sanctions d'un joueur de chaque Club »

L'audition aura lieu le mardi 29 Mars 2022 à 19h15

CONVOCATIONS

Dossier 21-22-020A

Appel du club de **ST MARTIN D'HERES** en date du Mardi 08 Mars 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale de l'arbitrage, lors de sa réunion du mardi 1 Mars 2022, parue au PV n° 546 du jeudi 03 Mars 2022, et, notification faite à l'arbitre le vendredi 04 Mars 2022.

Appel portant sur : « sanction de l'arbitre du club »

L'audition aura lieu le mardi 29 Mars 2022 à 18 h30

Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

Le Président
Marc MONTMAYEUR

Le secrétaire de séance
Thierry TRUWANT



COMMISSION ARBITRES

MARDI 15/03/2022 à 18h30

Procès-Verbal N°548

Président :

SABATINO Joseph

Présents :

KODJAJANIAN Jean Marie, AKYUREK Mustafa, VAGNEUX Luc

Excusé :

LALO Aboubakar, YUKSEL Ferdinand

arbitres@isere.fff.fr

NOTE AUX ARBITRES / OBSERVATEURS

- **IMPORTANT** : Pour que vos indisponibilités soient prises en compte, les arbitres doivent obligatoirement cocher les cases District et Ligue sur MyFFF.

- **RAPPEL AUX ARBITRES**

Il est rappelé aux arbitres l'obligation de faire un rapport en cas d'exclusion, faits de jeux, reserve technique et ont pour obligation d'être présents aux auditions des commissions du district (discipline et appel)

- Rapport non conforme : amende 10 €
- Rapport non envoyé : amende 30 €
- Absence à audition sans justificatif : amende 50 €

Il est demandé également aux arbitres de s'appliquer dans la rédaction des rapports disciplinaires. Certains écrits souffrent d'un manque de clarté qui rend difficile la compréhension dudit rapport.

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014) Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires La CDA demande aux arbitres officiant en féminines de faire respecter le règlement ci-dessus

RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT

> FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION :

La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1.

> Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs.

INFORMATION UNAF

Si vous êtes convoqués en commission de discipline ou d'appel et que vous souhaitez être assisté, contactez le représentant des arbitres : MR DOUVILLE Eric au 06 10 42 36 47 ou le représentant de l'UNAF MR TAMBORINI Nicolas au 06 80 82 51 31

TUTORATS

Les arbitres ayant effectué des tutotats doivent impérativement rendre leurs rapports au district (ces rapports servent de justificatifs pour vous faire régler.

Essayer de faire vos rapports avec sérieux de façon lisible en mettant bien la date la rencontre , le Niveau etc.

ARNAUD Vivien sur AOUAD Mohammed Houssan 4/4

DESTRAS Patrick sur MERCIER Jade Ilisible et inexploitable.

FERNANDES Carlos 4/4

RECAPITULATIF DES TUTORATS EN COURS

DYRSUN Ayhan, GIROUD Raphael, BOUZOUZOU Hazid, THEVENIN Cyril, YUKSEL Ferdinand, LHUILLIER Ludovic, FARKAS Léo, N'AIT DRISS Youssef, TOUBAL Lassan, AUGUSTE Denis, BESSAOUD Amar, NASRI Riad, HAMILA Salem, CHOKOR Ahmad,

Vous serez désigné sur les prochains stagiaires pour finaliser vos Tutorats.

CANDIDATURE TUTORAT En raison du nombre d'arbitres restant à suivre, et ceux à venir, (FIA MOIDIEU et SASSENAGE) les arbitres désireux de faire un tutorat, doivent contacter MR VAGNEUX Luc responsable Tutorats (06 30 34 44 39). Egalement merci de faire un mail à la CDA.

DESIGNATIONS :

Veillez noter les coordonnées des désignateurs du District de l'Isère :

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – AS-SISTANTS U20 District	07-85-98-74-44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	D3-D4- D5 – U18 Ligue – FE-MININES* Jeunes Ligues	06-17-14-62-03	yuksel.ferdinand@gmail.com
CUSANNO Stéphane	U 17 + U15	06-46-41-36-44-	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06-58-92-79-30	Mustaky38@yahoo.fr

OBSERVATEURS			
CHARLES	JACQUES	06 87 88 47 39	jacques.charles0982@orange.fr
DETHOOR	SYLVAIN	06 61 72 39 97	sdethoor@free.fr
FELIX	DANIEL	06 85 08 31 77	daniel.josette.felix@orange.fr
MARCE	CHRISTIAN	06 03 69 05 94	christianmarce@gmx.fr
SPARAPANO	PATRICK	07 83 30 10 74	psparapano@gmail.com
TAPIA	JOSE	06 28 06 42 62	Josetapia@free.fr
THOMET	JEAN	06 48 96 25 42	thomet.jean@orange.fr
CUENOT	RENE	06 17 21 09 18	Rene.cuenot@gmail.com

COURRIERS DES ARBITRES / OBSERVATIONS

NOTE AUX ARBITRES

Merci de prendre en compte le nouveau barème d'indemnités d'arbitrage qui est disponible sur le site du District rubrique : documents / Doc.-Arbitrage.

THOMET Jean : Problème de trésorerie résolue. La CDA vous remercie pour votre honnêteté sur le trop perçu concernant une rencontre que vous n'avez pas honoré.

AUGUSTE Denis : Absence d'un Arbitre AA (Transmis au désignateur).

AMARI Abdelkader : Transmis aux désignateurs

BEDAR Nadir : Lu et noté le président vous contactera.

Lorsque vous êtes indisponible hors délai, en plus de prévenir votre désignateur, vous devez poser votre indisponibilité sur le site portail des officiels.

Tout arbitre désigné par erreur pour arbitrer son club doit impérativement contacter son désignateur pour changement.

Important :

A compter de ce Weekend , les désignations Ligue Jeunes à partir des U14 sont assurées par YUKSEL Ferdinand et les Désignations jeunes district U20 D1 D2 par FARKAS LEO

Les arbitres qui n'ont pas de désignation sur leur compte pour X raisons doivent impérativement contacter leur désignateur. Et le District en cas de problème sur le portail officiel.

Les jeunes arbitres(18 ans), disponibles le dimanche en féminines doivent en faire part à la commission et aux désignateurs concernés.

RAPPEL AUX CLUBS

RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT > FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION : La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1. > Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs

Aux clubs qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation, merci de faire le nécessaire pour régler les arbitres en fin de rencontre.

Les clubs doivent impérativement prévenir les officiels de match en cas d'annulation ou report d'un match pour différents motifs.

La CDA informe les clubs qu'elle ne tolérera plus les demandes d'arbitre qui passent directement par les désignateurs. En effet, toute requête doit être transmise au District avec amputation à la CDA.

**ATTENTION
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATIONS

Mardi 15 Mars 2022 à 18h

Procès-Verbal N°548

Président : CICERON Fabien
Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan, HESNI Mohamed,
Absents : AGACI Franck

.....
PRESIDENT : CICERON FABIEN - Portable : 06 33 54 57 25

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan - Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués.

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Mesures covid

Plus aucunes mesures liées à la covid. Pensez aux gestes barrières.

Désignations :

MODIFICATION WEEK END DU 12 ET 13 MARS 2022				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
U17 D1 POULE B	MOS3R	COTE ST ANDRE	CICERON FABIEN	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE A	POISAT	ST GEORGES DE COMMIERS	BOUHAZAMA KAMEL	FRAIS AU CLUB DE ST GEORGES
SENIORS D3 POULE D	BILIEU	TIGNEU	EL RAFFARI REDA	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D4 POULE B	VINAY	DOMENE	GIRARD VEYRET NORBERT	FRAIS AU CLUB DE DOMENE
SENIORS D4 POULE B	VERSOUD 2	RO CLAIX 2	DURAND NICOLAS	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D4 POULE D	ST SIMEON DE BRES-SIEUX	VALLEE BLEUE	HUGOT DANIEL	FRAIS AU CLUB DE VALLEE BLEUE

WEEK END DU 19 ET 20 MARS 2022				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
U 20 D1	SEYSSINS	USVO	DURAND NICOLAS	CAISSE DE PEREQUATION
U20 D2 POULE B	BALMES NORD ISERE	VEZERONCE DOLOMIEU	VELOSO JOSE	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D1 POULE B	JARRIE CHAMP	CHARVIEU 2	AVETTAND NICOUJ JULIEN	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE A	SUSVILLE	POISAT	EL RAFFARI REDA	CAISSE DE PEREQUATION

SENIORS COUPE F MARCHIOL	COTE ST ANDRE	VERSOUD	MALLET MARC	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS COUPE F MARCHIOL	UNION NORD ISERE	OL NORD DAUPHINE 2	BOULORD JM	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS COUPE F MARCHIOL	USVO	ASIEG	HUGOT DANIEL	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS COUPE F MARCHIOL	ABBAYE	MIRIBEL	SOUDANI HAMID	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS COUPE F MARCHIOL	MURETTE	SASSENAGE	DIASPARRA GUILLAUME	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS COUPE F MARCHIOL	ECHIROLLES	ESTRABLIN	BOUHAZAMA KAMEL	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS CHALLENGE GROS BALTHAZARD	ST ANDRE GAZ 2	MOS3R 3	GIRARD VEYRET NORBERT	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS CHALLENGE GROS BALTHAZARD	FC2A 2	UO PORTUGAL 2	MORE CLAUDE	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS CHALLENGE GROS BALTHAZARD	TIGNEU 2	DOMENE 2	BLANCHEFLEUR BERNARD	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS CHALLENGE GROS BALTHAZARD	ST CASSIEN 2	MURETTE 2	CICERON FABIEN	FRAIS AUX DEUX CLUBS

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 15 Mars 2022 à 18h00

Procès-Verbal N° 548

Président : M. Mallet

Présents : M Montmayeur ; J.P Bert

Excusé : F Agaci

CONVOCAATION :

La commission Ethique et Prevention recevra le Mardi 29 Mars à 18h30 au District de l'Isère Mr Anthony TEPPOZ

RAPPORT DE DELEGUE

Rapport de M Claude MORE, pour la bonne attitude du Président de Pont de Claix qui en demandant à l'arbitre de la rencontre Pont de Claix contre Saint Martin d'Uriage d'accorder un but à l'équipe adverse à fait retomber la tension.



RECIDIVE CLUBS

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
Artas Charantonay ; Pont de Claix ; Villeneuve ; Seyssinet ; Tour Saint Clair ; Asp Bourgoin ; Crolles ; Vallée de la Gresse ; Eybens ; Sassenage ; Domarin ; Nivolas ; Abbaye ; Oyeu ; Deux Rochers

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.2

Domarin ; Villeneuve ; Vallée de la Gresse ; Sassenage ; Sessynet ; Artas Charantonay ; Grésivaudan ; Deux Rochers ; Abbaye

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 Juin 2022 , les informations nécessaires leur ont été données lors de l'A.G du 3 Juillet 2021 (Suite période COVID, la commission a décidé de prolonger la date limite pour ces formations au 30 Juin dernier délai)

Saison 2021-2022

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club :

Eybens ; Seyssins

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 23 Novembre 2022

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

AJAT VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Janvier 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

Eybens

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Mars 2023

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED

Note aux responsables des équipes U15D1 et U17D1

Pensez à commencer de remplir les documents pour le Challenge Claude Montpied vous trouverez le règlement du Challenge Sportivité Jeunes ainsi que la fiche Challenge sur le site du District dans Document puis Ethique et Prévention puis Saison 2021-2022 puis Sportivité Seniors et Jeunes

BONUS MALUS

Le bonus-malus senior est à jour au PV numéro 546 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes NON RECUES ce jour

Agnin ; Bizones ; Boss ; Bouchage Passins ; Bourg Oisans ; Bourgoin Asp ; Champagnier ; Chatte ; Commelle ; Flacheres ; Fontaine ; Grenoble Dauphine ; Gresivaudan ; Les Avenieres ; Nivolas ; Noyarey ; Pierre Chatel ; Polienas ; Quatre Montagnes ; Rachais ; St Antoine ; St Cassien ; Susville ; Thodure ; Uo Portugal ; Vallee Gresse ; Villeneuve

Listes reçues ce jour et NON VALIDEES

Cremieu ; Eyzin Pinet

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

COMMISSION FEMININES

Mardi 15 Mars 2022

Procès-verbal n °548

Président : Jacques Issartel
Présents : Gérard Bouat , Thierry Truwant

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Courriers : LA MURETTE, MOIRANS, AIX, G U C , CROLLES, ST CASSIEN, EYBENS, BOURBRE, MISTRAL, PASCAL AREGUIAN, DOMARIN, HAUTE TARENTEISE, ST SIMEON DE BRESSIEUX, GT A C N D , GT NIVOLAS T S C, G A P S

IMPORTANT

La L A U R A et sa commission de féminisation organisent l'opération ELLE et LAURAFoot

Pour favoriser et encourager l'implication des femmes dans la vie des clubs

En partenariat avec l'OLYMPIQUE LYONNAIS, la ligue vous invite jeudi 31 Mars à 19 h au Groupama Stadium à



Decines à l'occasion du match de la ligue des champions O L - JUVENTUS, avec au préalable un débat autour de la femme dans la vie des clubs et du foot régional

Chaque candidate devra proposer à une non licenciée, qui désire s'investir dans la vie du club, de l'accompagner à cette manifestation.

Lien pour s'inscrire avant le 20 Mars : <https://forms.gle/W51ZAD3XSgQPr9PRA>

COVID

A l'heure actuelle, pour bénéficier du protocole COVID

4 cas confirmés foot à 11, 2 cas confirmés foot à 8

Contactez le district

IMPORTANT

Le règlement concernant la praticabilité des terrains, lors des matchs le dimanche matin a évolué, dorénavant les décisions devront être prises par le délégué, avant 18 h le samedi, ce qui laisse la possibilité d'inverser le match

Concernant les reports, seule la commission peut valider un report à la demande des clubs ; en aucun cas, une rencontre ne peut être reportée entre clubs. En cas de manquement la commission des règlements sera saisie et à partir du 1^e Mars, aucun report ne sera validé sauf raisons exceptionnelles

CHAMPIONNAT U 15

2 ROCHERS

Attention aux horaires transmis aux clubs, c'est la 2^e fois cette saison que cela se produit

Si on veut que le foot féminin trouve sa place dans les clubs, il faut un minimum d'attention aux niveaux des horaires, ce n'est pas normal que le match a été interrompu pour laisser jouer les garçons

CHAMPIONNAT U 18 A 11

Pour la saison prochaine, la commission fait un recensement des clubs susceptibles d'être intéressés par cette pratique

Actuellement, 3 solutions pourraient être proposées

- Soit, nous réussissons à faire notre propre championnat
- Soit, nous pourrions intégrer un éventuel interdistrict en préparation au niveau ligue
- Soit, nous pourrions éventuellement participer au championnat du Rhône

Pour cela, nous avons besoin de votre perspective pour cette catégorie afin d'anticiper et préparer l'une ou l'autre solution

Pouvez-vous nous donner une pré réponse pour le 31 mars (délai donné par la ligue).

FESTIVAL U 13

Sont qualifiées pour la finale départementale du 2 Avril, les équipes suivantes :

EYBENS, CROLLES, GT NIVOLAS T ST C, GF 38, ST QUENTIN FALLAVIER, MOIRANS, ENTENTE BIEVRE VAL-LOIRE, BOURGOIN.

Le Président
J. Issartel 06 34 87 23 55

COMMISSION F.M.I

Mardi 15 Mars 2022 à 18h00

Procès-Verbal N° 548

Président : M. Mallet
Présents : M Montmayer ; JM Boulord ; F Ciceron

FMI U13 D1

Comme voté lors de l'assemblée générale du District, la FMI pour les deux poules évoluant en U13 D1 va être mise en place à partir du **samedi 5 Mars 2022** .

L'utilisation de la FMI est obligatoire

Assurez-vous dès maintenant que vous avez bien affecté sur footclubs un utilisateur pour cette catégorie.

Pour vous éviter d'envoyer en parallèle la feuille de défi jonglage, le résultat de ce défi jonglage sera à noter dans l'onglet « infos », sous la rubrique règlement locaux de la façon suivante :

Equipe recevante(ou nom de l'équipe) :.....jonglages
Equipe visiteuse (ou nom de l'équipe) :.....jonglages

Pour rappel, il s'agit du total des 8 meilleurs résultats par équipe, en limitant au maximum à 50 jonglages du pied et 20 jonglages de la tête par joueur

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être faite que le match soit joué, ou non joué

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevante doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données doit se faire **impérativement au plus tard à 10h le jour du match**

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevante doit le matin du match avant 10h récupérer les rencontres et charger les données

5. RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => entre le vendredi 22 heures et le samedi 10 heures **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => entre le samedi 22 heures et le dimanche 10 heures **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non-récupération des rencontres et du chargement des données après 11h du matin

Pour rappel, les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée

avant le début de la rencontre

Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait du club

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score et les sanctions disciplinaires avant de signer

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 15 mars 2022 à 19h00

Procès-Verbal N° 548

Président : Patrick MONIER
Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

128. Villard-Bonnot Grésivaudan : noté (FM).

129 et 131. Jarrie-Champ 1 : notés (FM).

130. Ville de Grenoble : noté (terrains).

COORDONNEES

Correspondants : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2021/11/Correspondants-2021-2022-au-10-11-2021.pdf>

Accessible sur le site : District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants_Foot-Semaine-et-Entreprise_2021-2022 (mise à jour du 10/11/2021).

Arbitre : Mustafa AKYUREK, 06.58.92.79.30, mustaky38@yahoo.fr, arbitres@isere.fff.fr

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Terrains, ville de Grenoble : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, sport-planification@grenoble.fr, dominique.boenigen@grenoble.fr

COUPE DE L'ISERE, FOOT A 11

T04. ASPTT 1 La Poste – Air Liquide.

Lundi 21/03/2022, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

T04. ASPTT 2 ST – GSE.

Lundi 21/03/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

FOOT ENTREPRISE A 11, D1

RJ04. Air Liquide – GSE.

Lundi 28/03/2022, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

RJ04. ASPTT 1 La Poste – CEA Grenoble.

Lundi 28/03/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

COUPE DE L'ISERE, FOOT A 8

Rappels : voir PV précédent.

Matches à jouer semaine du 21 au 24/03/2022

Rectificatif après homologations: Jarrie-Champ 2 est qualifié à la place de Jarrie-Champ 1.

1/4 de finale de la Coupe de l'Isère

CI41. Fontaine Les Îles (D2) – Turcs de Grenoble (D2).

CI42. Saint-Martin d'Hères (D1) – Villeneuve (D2).

CI43. Métropolitains (D1) – Saint-Martin d'Uriage (D1).

Lundi 21/03/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

CI44. Rachais 1 (D2) – Abbaye (D1).

1/4 de finale de la Coupe de l'Isère Repêchage

CR41. Deux Rochers 2 (D2) – Poisat (D2).



CR42. Jarrie-Champ 2 (D2) – Fasson (D1).

CR43. Biliou (D1) – Rachais 2 (D2).

CR44. Saint-Georges-de-Commiers (D2) – Deux Rochers 1 (D1).

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D1

Matches à jouer semaine du 28/03 au 31/03/2022

J12. Abbaye – Métropolitains 1.

J12. Biliou – Jarrie-Champ 1.

J12. Saint-Martin d'Uriage – Saint-Martin d'Hères.

J12. Fasson – Deux Rochers 1.

J12. Exempt : Eybens.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D2

Matches à jouer semaine du 28/03 au 31/03/2022

Poule 1, J04. Villeneuve – Jarrie-Champ 2.

Poule 1, J04. Deux Rochers 2 – Rachais 1.

Poule 1, J04. Saint-Georges-de-Commiers – Turcs de Grenoble.

Poule 2, J04. Champagnier 1 – Poisat.

Poule 2, J04. Brézins – Rachais 2.

Poule 2, J04. Villard-Bonnot Grésivaudan – Champagnier 2.

Poule 2, J04. Touvet-Terrasse – Fontaine Les Îles.

COMMISSION FUTSAL

Mardi 15 MARS 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°548

Président : CARRETERO Christophe

Présents : CARRETERO Christophe

Excusés : SUEUR Pierre

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre
Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIER :

Espoir Futsal 38 : Lu et noté.

INFO :

Fin de la première phase le dimanche 27/03/2022 et début des play-off et play-down semaine 14 ou semaine 15.

Rappel :

Pour tout changement de jours ou d'horaires de vos rencontres, vous devez prévenir l'arbitre qui est désigné (si il y en a un) sous peine de sanctions.

Suite à divers retours à la commission futsal, tous les clubs recevant doivent mettre à disposition un vestiaire pour les arbitres. Si cette obligation n'est pas respectée, l'arbitre de la rencontre pourra décider de ne pas arbitrer la rencontre et le dossier sera transmis à la commission des règlements et des terrains pour suite à donner.

Pensez à rentrer le score de vos rencontres juste après la fin du match sur le site du DIF pour une meilleur lisibilité du classement.

1° journée de championnat D1 Futsal:

Académie des collines / Espoir Futsal 38 : Le dimanche 27/03/22 à 18h30 (gymnase Georges Brassens, Pont Evêque).

FC Voironnais / Futsal Picasso : Le samedi 26/03/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

3° journée de championnat D1 Futsal (du 03/01 au 09/01/22):

Mistral Grenoble1 / Nuxerete Fs 38 2 : Le mardi 22/03/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

4° journée de championnat D1 Futsal (du 14/02 au 20/02/22):

FC Voironnais / Nuxerete Fs 38 2 : reporté, date à définir.

2° journée de championnat D1 Futsal (du 14/03/22 au 20/03/22):

Futsal Picasso / Futsal Pont de Claix : Le mercredi 23/03/22 à 20h00 (gymnase Pablo Picasso, Echirolles).

Mistral Grenoble 2 / Futsal Voreppe : Le vendredi 18/03/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

Vie et Partage 2 / Futsal club United : Le samedi 19/03/22 à 17h00 (gymnase Croix de verrine, Grenoble).

Espoir Futsal 38 / FC Voironnais : Le dimanche 20/03/22 à 19h30 (gymnase Municipal, St Alban de Roche).

15° journée de championnat D1 Futsal (du 21/03 au 27/03/22):

Mistral Grenoble 2 / Espoir Futsal 38 : Le vendredi 25/03/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

Futsal Voreppe / Fussall des géants 2 : Le samedi 26/03/22 à 19h00 (gymnase Pigneguy, Voreppe).

Les feuilles de matchs doivent être scannées et transmises via footclubs dans les 48h.

.....



COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 15 MARS à 15 h 00

Procès-Verbal n° 548

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Aline BLANC, Gilbert REPELLIN, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN,

Excusé : Gérard ROBIN, Lucien BONO

DOSSIERS PROJET GROUPEMENT

- **CHABONS – OYEU** : dossier complet transmis à la LAuRAFoot
- **ST SIMEON DE BRESSIEUX – LA COTE ST ANDRE – ST HILAIRE DE LA COTE – FORMAFoot B. V. - COMMELLE – BEAUREPAIRE** : dossier incomplet : manque signature des présidents des clubs concernés pour transmission à la LAuRAFoot

ABSENCE DE FEUILLE DE MATCH

GIERES / F.C.2.A. : U20 – D1 – MATCH du 12/03/2022

Dossier transmis à la commission F.M.I.

INVERSION DE SCORE

MOIRANS : de quel match s'agit-il ? Merci

F.F. ECHIROLLES – IZEAUX : SENIORS FEMININES à 11 – D1- MATCH du 13/03/2022 : suite à courriel de l'arbitre bénévole de la rencontre, demande confirmation du score au club de F.F. ECHIROLLES. Réponse pour le 21/03/2022 délai de rigueur

COURRIERS

ASPTT 2 - Vous avez la possibilité de faire une déclaration d'accident pour votre joueur, sous réserve qu'il soit en règle auprès de la LAuRAFoot.

N° 34 - TULLINS AS 2 / VOUREY SP 1 : SENIORS- D5 –POULE B - Match du 12/03/2022 -

La CR demande au club de TULLINS de fournir un justificatif officiel concernant l'arrêt du match à la 72^{ème} minute pour cause de panne d'éclairage

Justificatif à fournir pour le 21 mars 2022, délai de rigueur.

US JARRIE CHAMP : La CR ne peut donner suite à votre mail. Le match étant joué et résultat validé par les deux équipes

FC AGNIN – SENIORS - D4 - POULE E – MATCH DU 12/03/2022

La CR a pris connaissance du mail de votre mail.

L'arbitre bénévole était en capacité d'arbitrer.

Pour info : ART 49-3 des R.G. du District de l'Isère de Football :

49-3 : « Sous peine de match perdu, une équipe ne peut refuser de jouer en prétextant l'absence de l'arbitre officiel désigné.

Un tirage au sort désigne l'arbitre qui officie au lieu et place du défaillant selon les priorités suivantes :

- 1) Arbitres officiels présents sur le terrain et n'appartenant à aucun des 2 clubs en présence.
- 2) Arbitres officiels présents sur le terrain et appartenant aux clubs en présence.
- 3) Arbitres auxiliaires, c'est-à-dire licenciés de club ayant validé annuellement une formation dispensée par le District.
- 4) Dirigeant ou **joueur** des clubs en présence.

L'arbitre désigné par tirage au sort a les mêmes droits et les mêmes devoirs qu'un arbitre officiel. Le non-respect, par le club fautif, de l'ordre de priorité entraîne la perte du match par pénalité».

DECISIONS

N°35 : LIERS 2 / MIRIBEL 2 : SENIORS – D4 - POULE C – MATCH DU 13/03/2021.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de LIERS, pour la dire recevable. Joueurs brulés.

2^{ème} partie :

Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de MIRIBEL 1,
- Le club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District Isère Football.
- La dernière rencontre officielle contre SAINT JOSEPH DE RIVIERE a eu lieu le 6/03/2022.
- Sur la feuille de match de cette rencontre, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la C.R. rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N° 36 : U.S. CORBELIN / ST ANDRE LE GAZ : U15 - D3 - POULE E - Match du 12/03/2022

La CR a pris connaissance des courriels de CORBELIN et de ST ANDRE LE GAZ concernant les problèmes de tablette constatés lors de la rencontre.

- La F.M.I. a été récupérée par le district sans aucune réserve notifiée.
- Pour info : Art 167.6 R.G. de la F.F.F. : « La participation, en surclassement, des joueurs U13 à U19 et des joueuses U13 F à U19 F à des compétitions de catégorie d'âge supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation à des épreuves de leur catégorie d'âge respective. Ils restent soumis aux obligations des catégories d'âge auxquelles ils appartiennent».

La CR dit : score acquis sur le terrain

- CORBELIN : 3 (trois) buts, 1 (un) point
- ST ANDRE LE GAZ : 3 (trois) buts, 1 (un) point

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.



N° 37 : REVENTIN 3 / CVL38 2 - SENIORS D 4 POULE E Match du 12/03/2022

La Commission, pris connaissance de la réserve d'après-match du club de CVL38, pour la dire recevable. Joueurs brulés.

2^{ème} partie :

Considérant ce qui suit :

- La vérification des feuilles du dernier match des équipes supérieures du club de REVENTIN,
- Le club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District Isère Football.
- Les dernières rencontres officielles contre L'ISLE D'ABEAU a eu lieu le 12 / 03 /2022 et contre NIVOLAS a eu lieu le 13 / 03 /2022.
- Sur les feuilles de match de ces rencontres, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la C.R. rejette la réserve d'après-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football

COMMISSION SPORTIVE

MARDI 15 MARS 2022 à 14h00

Procès-Verbal N°548

Président : Michel Vachetta

Présents : Annie Brault, Gérard Bouat, Dan Marchal, Daniel Guillard

Excusés : Bernard Buosi, Mathieu Saubin

Absent : Amar REMLI

FINALE DES COUPES DE L'ISERE

Appel à candidature

Les clubs souhaitant organiser les finales des coupes de l'ISERE le 11 et 12 JUIN, doivent adresser leur candidature avant le 15 avril 2022.

Le cahier des charges de cette organisation est à demander au secrétariat du district.

U13

D4 POULE J : forfait général de TIGNIEU JAMEZIEU 2

Festival Isère : Le 4° Tour du challenge est consultable sur le site et se déroulera le 2 Avril. **Il est rappelé que pour toutes les rencontres il est impératif que soit disputée avant celles-ci, l'épreuve du défi jonglage.** Le non-retour de la feuille de défi jonglage au district, fait l'objet d'une amende au club recevant

D1, D2 et poule Critérium : L'épreuve du défi jonglage permet à l'équipe gagnante de ce défi d'obtenir un point supplémentaire. En cas de non-retour de la feuille de défi jonglage, l'équipe recevante est pénalisée d'un point

FMI – U13 D1 :

A partir de ce samedi 5 Mars la FMI se met en place pour les deux poules de D1

Sur la tablette le résultat du défi jonglage est à noter dans l'onglet 'infos' rubrique « règlements locaux » de la façon suivante :

- ° **Equipe recevante (ou nom de l'équipe : jonglages**
- ° **Equipe visiteuse (ou nom de l'équipe :jonglages**

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15

La programmation des matchs en retard a été effectuée.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

La programmation des matchs en retard a été effectuée.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

D2 Poule A ; Jarrie Champ forfait général

J11 : Claix/Vallée du Guiers est reprogrammé au 26/03

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

SENIORS

Suivant les résultats de la coupe de l'Isère et des clubs qualifiés évoluant en D1 les rencontres reportées au week-end de Pâques peuvent changer.

Responsable Michel Vachetta 06.25.25.31.32.

VETERANS

LES MATCHS DE COUPE DOIVENT IMPERATIVEMENT SE JOUER LE VENDREDI 18 MARS.

NE PAS OUBLIER DE NOUS ENVOYER LA FEUILLE DE MATCH.

Responsable : Amar REMLI.

Le président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie BRAULT



STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END
Du vendredi 25 mars 2022 au lundi 28 mars 2022

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 26 mars 2022
Plateau Festifoot U6-U7
FC2A à 10h30

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 26 mars 2022
Match U15 D1
FC2A/FC SEYSSINS 2 à 14h00
Match U17 D1 FC2A/FC SUD ISÈRE à 16h30

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 26 mars 2022
Plateau Festifoot U6-U7
AJAT VILLENEUVE à 10h00
Plateau U10-U11
AJAT VILLENEUVE/FC ST MARTIN D'HÈRES/AS BAJATIÈRE à 12h00
Match U18F à 8
GUC - AJA VILLENEUVE/AS GRÉSIVAUDAN à 13h30
Match U13 D2
AJAT VILLENEUVE/FC ÉCHIROLLES 2 à 13h30
Match U15 D2
AJA VILLENEUVE/OC EYBENS 3 à 16h00
Match U17 D3
FC AJA VILLENEUVE/AC SEYSSINET 2 à 18h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 26 mars 2022
Plateau U8-U9
FC MISTRAL/GF38/FC2A à 10h30
Plateau U11
FC MISTRAL/OC EYBENS 2/FC VALLÉE GRESSE à 12h30
Match U13 D4
FC MISTRAL 2/OC EYBENS 6 à 14h00
Match U13 D2
FC MISTRAL/FC2A 2 à 14h00
Match U20 D1
USVO/OC EYBENS à 17h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 26 mars 2022
Match U15 D2
US ABBAYE/AC SEYSSINET 2 à 14h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

samedi 26 mars 2022
Plateau U8-U9
US ABBAYE/GF38/OC EYBENS à 10h30

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

vendredi 25 mars 2022
Match Vétérans
GSE/ASIEG à 20h00
samedi 26 mars 2022
Plateau U10-U11
ASIEG/AS FONTAINE/UO PORTUGAL à 13h30
Match U13 D4
GF38 4/US ST PAUL DE VARCES à 13h30
Match U17 D1
USVO/US LA MURETTE à 16h00
dimanche 27 mars 2022
Match U14 R1
GF38/CHAMBÉRY SAVOIE FOOT à 12h00
lundi 28 mars 2022
Match Foot Entreprise à 11
ASPTT/CEA à 20h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 26 mars 2022
Plateau U11
GF38 2/US GIÈRES/FC ST MARTIN D'HÈRES à 10h30
Match U13 D2
GF38 3/FC SEYSSINS à 13h00
Match U13 Critérium Régional
GF38/AS ST ÉTIENNE à 13h00
Match U16 R1
GF38/CHAMBÉRY SAVOIE FOOT à 15h30
Match Seniors D1

FC2A/FC VERSOUD à 19h00

dimanche 27 mars 2022

Match U15 R1

GF38/CHAMBÉRY SAVOIE FOOT à 12h00

Match Seniors R3

GF38 3/FC EYRIEUX EMBROYE à 15h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 26 mars 2022

Match U13 D3

ASIEG/FC 4 MONTAGNES à 13h30

Match U15 D3

FC2A 2/US JARRIE CHAMP à 15h00

dimanche 27 mars 2022

Match Seniors D5

ASGD/FC SUD ISÈRE 2 à 15h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 26 mars 2022

Plateau U8-U9

USVO/FC 2 ROCHERS/VO PORTUGAL à 10h30

Match U13 D2

USVO 2/FC ST MARTIN D'HÉRES 2 à 13h00

Match U13 D1

USVO/FC CROLLES à 13h00

Match U15 D3

USVO 2/FC ST MARTIN D'HÉRES 4 à 15h00

Match U15 D2

USVO/US LA MURETTE 2 à 17h00

COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 15 mars 2022

Procès-Verbal N°548

Président : Samuel BOURGEOIS

LA SESSION DE CERTIFICATION CFF1 DU 18 MAI 2022 EST OUVERTE.

Vous pouvez dès à présent vous inscrire.

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN MARS 2022

**CERTIFICATION CFF2
27-JANVIER 2022 à ST ISMIER**

REPORTEE LE 23 MARS 2022

Liste des éducateurs inscrits :

Nom

ACHIR OUISSAM

ACHOURI Mheidi

BIASIO Denis

BOUDE Melvin

CAPELLI LOIC

Club

O.C. D'EYBENS

UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE

GRENOBLE FOOT 38

O.C. D'EYBENS

C.S. VOREPPE



COCHET Loan	A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY
GOMBE EDDY	LA COTE ST ANDRE Excusé
DA ROIT Sylvain	F.C. LA SURE
FERNANDES JEREMY	C.S. VOREPPE
GUEYE Souleymane	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
LAINÉ Stephane	A.C. SEYSSINET PARISET
LUCATELLI Mickael	O.C. D'EYBENS
MONGELLI Jean Paul	ENT.S. DU RACHAIS
MUREDDU Jawad	A.S. CESSIEU
RICARD Jody	A. S. DE DOMARIN
ROUSSILLON Romain	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
SERVONNET Frederic	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
SING Alain	U. S. CREYS-MORESTEL
VALADA Christophe	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
VILLALOBOS LATORRE Richard	AC SEYSSINET

**CFF4 PROJET SPORTIF ET EDUCATIF
20 et 21 JANVIER 2022 à SASSENAGE**

REPORTEE LE 24 ET 25 MARS 2022

Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
ABDOU Ludovic	F.C. MOIRANS
BELBEY BERRABAH	AS GRESIVAUDAN
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
COCUZZA Davy	U.S. SASSENAGEOISE F.
CRISTINI MICHAEL	F.C. DU LIERS
FARIA Joaquim	U.S. GIEROISE
FERNANDES Jeremy	C.S. VOREPPE
KACI Hassene	AM. TUNISIENNE ST MARTIN D'HERES
KEITA Ibrahima	OC EYBENS
MECCA Gaetan	U.S. GIEROISE
MONON Nicolas	U.S. JARRIE CHAMP
NAULEAU Cedric	F.C. COTE SAINT ANDRE
RAMOS Pascal	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
SCHREIBER Cyrille	F.C. SUD ISERE excusé
TLIBA Ferial	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
VALADA Christophe	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
YOUNES Habil	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN MARS-AVRIL 2022

CFF1 31 mars 1^{er} -7 et 8 avril 2022
VALLEE BLEUE

Liste des inscrits

CHASSAT Mathis	F.C. COTE SAINT ANDRE
COURBON BROUSSE Luca	F.C. VALLEE BLEUE
DA SILVA Adrien	U.S. REVENTINOISE
DIOP Amadou	U.S. SASSENAGEOISE F.
ESPOSITO Alexandre	A.C. SEYSSINET PARISET
HARLE Julien	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
HERBEPIN Florent	U. S. CREYS-MORESTEL
HERNANDIZ Thomas	U. S. CREYS-MORESTEL
JAMPY Antoine	U.S. SASSENAGEOISE F.
JEANNE Ludwig	F.C. COTE SAINT ANDRE
LAGROIX Manon	EYZIN SAINT SORLIN F. C.(excusée)
LETROUBLON Yoan	ISLE D'ABEAU F.C.
LHOST Valentin	U.S. DOLOMOISE
MARION Corentin	U. S. CREYS-MORESTEL
MEILHEURAT Celine	F.C. VALLEE BLEUE
MIOZ Dorian	ISLE D'ABEAU F.C.
PERRICHON Yoann	ISLE D'ABEAU F.C.
PROVENZANO Dominique	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
RECHOU Mathis	U.S. SASSENAGEOISE F.
RONZON Thibault	EYZIN SAINT SORLIN F. C.
ROSTAING Jordan	O. NORD DAUPHINE
SADOK Othmane	A.C. SEYSSINET PARISET
SAIM Rafik	AS FONTAINE
SOLIC Antony	A. S. DE DOMARIN
TATSIS Alexandre	A.C. SEYSSINET PARISET
TISSIER Orlando	U.S. DOLOMOISE
TLIBA Ferial	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
VESSELA Luc	U.S. DOLOMOISE
WILLIAM Kenny	F.C. ALLOBROGES ASAFIA



LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN AVRIL 2022

CFF1 DU 25 AVRIL AU 28 AVRIL 2022 A ST EGREVE

Liste des inscrits

Nom	Club
ADJUTO Matteo	A.C. SEYSSINET PARISSET
AJETI Fidan	F.C. PONT DE CLAIX
BARON Luca	MOS3R FOOTBALL CLUB
BEN MOULOUD Lahcene	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
BOUMENAD Abdelkader	F.C. PONT DE CLAIX
CARIN Julien	ST SIMEON DE BRESSIEUX SP.
CHETOUANE Fares	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
DELHAUME Sylvain	VOUREY SP.
GHOMRASNI Mohamed	MOS3R FOOTBALL CLUB
GIROUD GARAMPON Mattheo	U.S. LA MURETTE
HARKOU Amir	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
KARABORKLU Efe	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
KOCH Johanna	F.C. MOIRANS
LANGLET Theo	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
LE COVEC Diego	O, D'HUEZ
LEGALLE Clara	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
MONFORT Leo	F.C. MOIRANS
MONGELLI Eros	ENT.S. DU RACHAIS
NGUYEN Johan	MOS3R FOOTBALL CLUB
OUAZENE Safouane	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
PEREIRA Ruben	ENT.S. DU RACHAIS
REJEB Amine	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
RODRIGUES Anthony	F.C. MOIRANS
ROLLAND Maxime	U.S. LA MURETTE
SERMET Quentin	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
SOUISSI Mehdi	A.C. SEYSSINET PARISSET
TOUZEL Xavier	C.A. GONCELIN
VILLALOBOS LATORRE Richard	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
VILLALPANDO DEL VILL Matias	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
VILLARD Anthony	U.S. LA MURETTE

INFO : LA FORMATION SUIVANTE EST ANNULEE :

> Module U9 MINEURS Du 19 au 20 avril 2022

ATTENTION

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications